



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



*Le Ministre*

Paris, le 16 octobre 2015

Mon Colonel,

Les 3 et 4 octobre dernier, le département des Alpes-Maritimes a connu de violentes intempéries, particulièrement concentrées dans un secteur allant de Mandelieu-la-Napoule à Antibes et Biot, qui ont provoqué la mort de 20 de nos concitoyens et de très importants dégâts.

Durant cette période, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental ont été constamment mobilisés sous l'autorité du préfet des Alpes-Maritimes pour protéger les personnes et les biens, porter secours, souvent dans des conditions d'une extrême délicatesse, et procéder aux recherches des personnes disparues.

Avec le renfort de leurs collègues des SDIS voisins, des équipages de la Sécurité civile, des militaires du Bataillon de marins-pompiers de Marseille et de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles, les hommes et les femmes placées sous votre commandement ont ainsi procédé à près de 1200 interventions.

Je sais aussi la mobilisation qui a été la leur dans les jours qui ont suivi pour accompagner les sinistrés et favoriser la reconstruction de ces territoires.

Colonel Alain JARDINET  
Directeur départemental par intérim du service d'incendie et  
de secours des Alpes-Maritimes  
140, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET Cedex  
*s/c de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes*


Par leur professionnalisme, par leur engagement et par les risques qu'ils ont pris, les sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement au service de nos concitoyens que je tiens à saluer.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir leur adresser l'expression de ma gratitude et de ma reconnaissance.

Je vous prie de croire, Mon Colonel, à l'assurance de mes sentiments distingués.

mes remerciements renouvelés.

Très cordialement, avec

  
Bernard CAZENEUVE